

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue mardi le 18 octobre 2016, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jacques Saucier
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers
John Chomyshyn

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Tous les membres du conseil ont été convoqués conformément avec accusé réception.

2016-10-284 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de procéder à l'ouverture de la séance à 19h30.

Adoptée

2016-10-285 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en y ajoutant une résolution pour la TECH.

Adoptée

2016-10-286 Contrat de déneigement 2016-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter les soumissions de Location Dumco pour le déneigement du secteur de Rivière-Héva au montant de 93 993.36\$ taxes incluses. Seulement une soumission a été reçue.

La soumission de Location Dumco a aussi été retenue pour le déneigement du secteur Lac Mourier (Lac-Fouillac et Lac-Granet) au montant de 50 349.85\$ taxes incluses.

Deux soumissions ont été reçues dont :

Location Dumco 50 349.85\$ taxes incluses
Construction Lemiro 55 162.59\$ taxes incluses

Adoptée

2016-10-287 Programmation des travaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu ce qui suit :

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Il est résolu que :
- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

Monsieur le conseiller Charles Desrochers indique son conflit d'intérêts pour le prolongement d'aqueduc.

Questions du public

Aucune question

2016-10-288 **Levée**

À 19h35 il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Saucier et unaniment résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Réjean Guay
Maire